

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission N° 2

**chargée de l'examen du/de la :** Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape

---

Présidence :	Vincent Brayer
Membres présents :	M. Philippe Mivelaz, Socialiste Mme Gianna Marly, Socialiste Mme Anne-François Decollogny, Socialiste, (r. Mme Richard-De Paolis) Mme Françoise Longchamp, PLR M. Jean-Daniel Henchoz, PLR, (r. M. Mathieu Carrel) Mme Véronique Beetschen, Les Verts Mme Nicole Grin, Les Verts Mme Magali Crausaz Mottier, Ensemble à Gauche M. Valentin Christe, Libéral-conservateur Mme Sandra Pernet, CPV Mme Anita Messere, UDC (r. M. Axel Marion)
Représentant-e-s de la Municipalité :	M. David Payot, Conseiller municipal, directeur de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, DEJQ M. Nkiko Nsengimana, adjoint administratif, direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, DEJQ
Invité-e(-s) :	Mme Silvia Kimmeier, présidente du Conseil de paroisse Notre-Dame M. Bernard Verdon, responsable bâtiments au Conseil de paroisse Notre-Dame
Notes de séances	Mme Estelle M'Bras Kouadio, secrétaire du domaine cultes et temples, direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, DEJQ

---

Lieu : Salle Notre-Dame, rue du Valentin 3, 1004 Lausanne

Date : 2 novembre 2017

Début et fin de la séance : 15h – 17h

---

Après les présentations d'usage, le Président de la commission propose de procéder comme suit : une présentation du projet par les représentants de l'administration et les invités ; une visite du lieu ; étude du préavis et réponses aux questions en présence des invités (les éléments techniques liés aux rénovations seront éclairés par les invités) ; enfin délibération de la commission en l'absence des invités.

# Conseil communal de Lausanne

---

## Présentation du projet

Les invités donnent quelques éléments liés à la paroisse :

La paroisse Notre-Dame est la première église catholique construite après la réforme. Elle est très fréquentée et attire des personnes du Grand Lausanne et du canton. Elle joue un rôle dans la formation (2 écoles), l'accueil (aide aux plus démunis). Elle est dotée d'une fresque importante bien que méconnue (Gino Severini).

Les invités rappellent que ces travaux constituent la troisième phase de rénovations d'un processus entamé en 2000. La première phase en 2005 avait pour but de rénover le clocher (danger de chute de pierres). La seconde étape, terminée en 2014, consistait en une série d'interventions sur l'enveloppe extérieure. Enfin, la troisième et dernière étape, qui nous concerne aujourd'hui, concerne la restauration intérieure et bénéficie de financements de la ville, du Canton et de la Confédération.

Il s'agit d'une série de modifications : création d'un baptistère, un oratoire, aménagement intérieur de la tour actuellement vide, retrait de l'autel, nettoyage des voûtes, du plafond et des vitraux, changement de mobilier.

En préambule à la visite, il est demandé si la tour est bien consolidée, ce qui est le cas. On s'interroge aussi sur la sobriété intérieure de l'église qui serait liée aux montants disponibles lors de sa création.

Les commissaires procèdent à la visite.

## Discussion Générale du préavis

Le Municipal rappelle que les propriétaires des églises catholiques et maîtres d'œuvre lors des réfections sont les paroisses et non la Ville de Lausanne. Cette dernière est tenue légalement de financer l'entretien et la rénovation des lieux de culte, les fidèles et les paroisses restant libres de procéder à des travaux supplémentaires. Formellement la commission ne se prononce que sur la subvention accordée par la Ville pour les travaux de rénovation de la basilique.

*Plusieurs questions sont abordées :*

. Le nouvel emplacement de l'autel majeur : pour des raisons architecturales : un retour à une position dans le transept, une position classique, avec une meilleure acoustique, et un gain de places pour les fidèles ;

. Le devenir du mobilier remplacé : il sera proposé à des paroisses ou à d'autres entités souhaitant en prendre la charge et effectuer les rénovations ;

. L'acoustique : l'église était très réputée dans les années 70 pour son acoustique, mais les travaux d'alors ont impacté négativement cet aspect. La nouvelle disposition de l'autel devrait améliorer la situation. Il n'est pas prévu de faire un crépi acoustique dans l'église ;

. Le financement et la part de la Ville : la ville finance 1.5 million sur les 6.3 millions de travaux. La paroisse a mis en place une recherche de fonds et est confiante en sa démarche.

. Le calendrier des travaux majeurs et les mesures pour gérer les nuisances liées aux travaux : la paroisse souhaite déposer la mise à l'enquête des travaux d'ici à l'été 2018. La récolte de fonds devrait aboutir en milieu 2019 et les travaux pourront commencer à ce moment pour finir entre fin 2020 et début 2021. Pour les nuisances, deux pistes sont explorées. Des travaux par tranches permettant de faire les célébrations là où les travaux ne se déroulent pas. Autre possibilité, diriger les paroissiens vers un autre lieu de culte pour la durée des travaux ;

. L'ascenseur dans la tour : il n'est pas prévu que l'ascenseur de la tour desserve la rue Pré-du-Marché. En effet, un projet d'extension du parking du Valentin actuellement soumis à la ville prévoit un ascenseur donnant accès à l'église depuis le parking. De plus, la rampe d'accès actuelle pour les personnes en fauteuil sera maintenue. À ce propos, une commissaire relève que cette rampe est peu pratique de par son emplacement et elle souhaiterait que l'on étudie la possibilité de faire descendre le nouvel ascenseur de la tour jusqu'à la rue du Pré-du-Marché ;

# Conseil communal de Lausanne

---

. Les financements de la FEDEC pour cette 3<sup>ème</sup> phase de rénovation : aucun financement de la FEDEC ne sera accordé car elle a déjà financé une partie des travaux de rénovation de la cure.

Les invités sont remerciés et la commission ouvre l'étude du préavis

## **Examen point par point du préavis**

### *Point 1 : objet du préavis*

Plusieurs points sont abordés :

. Comment les montants sont-ils séparés entre Ville et paroisse ? M. Nsengimana précise que la Ville ne prend en charge que les travaux lourds d'assainissement. Il relève que sur les 10.6 millions d'investissements globaux pour les églises ces 10 dernières années, 4.7 millions ont été attribués à Notre Dame. Après examen des CFC, il a été décidé en accord avec l'église que la ville participerait à hauteur de 24% pour cette troisième étape. Pour des raisons d'assainissement financier l'entier des travaux lourds ne sera pas assumé par la Ville. Il est aussi évoqué que la part de subvention des monuments historiques du Canton et de la Confédération sont aujourd'hui avancé par la paroisse qui se fera par la suite rembourser. Des exemples concrets sont encore énoncés précisément afin de clarifier le découpage financier (nettoyage des voûtes mais pas de financement pour le mobilier encore fonctionnel par exemple).

. Un commissaire estime que si les 6.3 millions concernent les travaux lourds ils devraient être à la charge de la Ville de Lausanne. Cette remarque est appuyée par une autre commissaire qui ajoute que toutes les paroisses ne sont pas aussi fortunées que Notre-Dame ou Saint-Rédempteur. Elle relève aussi que des restrictions budgétaires ne sauraient justifier des économies dans les obligations légales de la commune.

Le Municipal précise qu'il ne s'agit pas d'un découpage entre travaux lourds et légers mais plutôt entre ce qui est nécessaire au fonctionnement et au maintien des activités et ce qui est plus de l'ordre d'aménagements non obligatoire ; la Ville ne finance pas cette seconde catégorie. Il ajoute que, techniquement, les mesures de restriction budgétaires concernent le budget de fonctionnement, alors que l'actuel préavis est lié au plan des investissements et qu'il ne faut donc pas mélanger ces deux sujets. Il précise encore que la Ville a évidemment toujours respecté l'ensemble des cadres légaux dans ce dossier. Le plan des investissements régule le rythme des investissements.

### *Point 4 : programme de restauration*

. Un commissaire demande si les travaux de rénovations conduiront à des économies d'énergie pour les bâtiments. Il est répondu par l'affirmative, néanmoins le budget annuel pour l'entretien des églises catholiques est de 1 million, et le budget étant serré, il faut s'attendre à ce que ces moyens économisés soient alloués aux demandes d'autres paroisses.

. Une commissaire souhaite qu'un vœu soit formulé pour que l'ascenseur de la tour descende jusqu'à la rue Pré-du-Marché et que l'étude de faisabilité de ce projet soit communiquée. Ce vœu sera voté avec les conclusions.

### *Point 5 : Devis des travaux*

. Une commissaire relève que la participation de la Ville est trop mince et que la Ville devrait financer le changement de mobilier qui se justifie afin d'augmenter le nombre de places. Le Municipal relève que les choix faits par la paroisse de revenir à des bancs sont faits alors que le mobilier actuel aurait encore une bonne durée de vie.

. Une commissaire met en doute la cohérence entre la volonté politique d'économie de certains partis et le souhait de dépenser davantage dans le cas présent.

. Il est redemandé de faire un point sur les questions légales liant la Ville à ces travaux. Le Président répond que les articles importants sont en préambule du préavis.

. Un commissaire indique que l'article de loi cité en préambule est incomplet puisqu'il manque l'alinéa 3 qui stipule que la commune pourvoit à la fourniture et à l'entretien du mobilier et du

# Conseil communal de Lausanne

---

matériel nécessaire au culte. Bien que les interprétations soient multiples, il relève que la paroisse est déjà en possession du matériel et du mobilier nécessaire au culte et que la Ville n'est pas tenue d'intervenir. Une négociation a été menée entre la Ville et la paroisse à ce sujet. Les enveloppes budgétaires doivent être respectées et la paroisse s'est dite confiante au sujet de la récolte des fonds nécessaires aux travaux, même s'il s'agit de plus de 4 millions. Il trouve le préavis équilibré et va le voter en l'état et invite toute la commission à en faire de même.

## *Point 6 : Aspects financiers*

Des précisions sont demandées sur les amortissements et il est indiqué que le tableau n'indique que les cinq premières années d'amortissements, ce qui est la norme.

## **Vœu de la commission**

« La commission souhaite que la Municipalité soumette à la paroisse l'opportunité d'ajouter un ascenseur de plain-pied depuis la rue du Pré-du-Marché pour pouvoir accéder à la terrasse de la basilique Notre-Dame de Lausanne ».

**Vœu accepté par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.**

Un amendement technique pour la lisibilité de la conclusion 1 est proposé puis écarté.

---

**Vote : Les conclusions 1 à 3 du préavis sont votées en bloc à l'unanimité.**

---

Lausanne, le 29.01.2018

Le rapporteur/la rapportrice :  
Vincent Brayer

